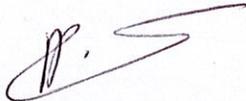




**PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 28 OCTOBRE 2023
A 9H30 - SALLE DU CONSEIL**

Date de convocation	20/10/2023
Liste des présents	RUAT Gilles, CARLET Annie, RICHARD André, LIONNET Andrée, PELET Carole, BARBALAT Catherine, ROYER Christian, MARTIN Pascal, VIGOUROUX Edwige
Liste des absents ayant donné procuration	ATTARD Yves a donné procuration à RUAT Gilles PAYS Robert a donné procuration à CARLET Annie COHADE Serge a donné procuration à VIGOUROUX Edwige VIALLET David a donné procuration à LIONNET Andrée
Liste des absents	JOUVE Mathieu
Président de séance	RUAT Gilles 
Secrétaire de séance	LIONNET Andrée 

Approbation du PV du dernier conseil municipal : le PV du dernier CM du 15 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023/91 : Mutation foncière au profit du SDIS 43	
Le Conseil Municipal se prononce pour la cession du bâtiment abritant la caserne à l'€ symbolique au SDIS 43 ainsi que de son emprise au sol qui sera déterminée après bornage commandé et payé par le SDIS et autorise le Maire à signer tous documents sur ce dossier.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2023/92 : Convention financière de participation du SDIS 43 concernant la chaufferie bois	
Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention avec le SDIS par laquelle il s'engage à régler les frais liés à la création du réseau de chaleur entre la caserne et la chaufferie de l'école.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2023/93 : Mission d'Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maître d'œuvre (sécurisation AEP) et une procédure Périmètres de Protection pour la nouvelle source	
Après avoir visionné la carte positionnant l'ensemble des travaux et l'ensemble des coûts prévisionnels inscrits au plan de résilience le CM autorise M le Maire à signer une convention pour Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage confiée aux services d'Ingé43 afin de rédiger un cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de préservation et de sécurisation de la ressource en eau potable, soit 788.80 €	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2023/94 : Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour étude de diagnostic et schéma directeur en eau potable

Le CM autorise le Maire à signer une 2ème convention pour AMO avec le même service afin de rédiger un cahier des charges permettant de recruter une MO chargée de l'élaboration du diagnostic du réseau EP et schéma directeur soit 788.80€

adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023/95 : Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre du plan de résilience

M Le Maire expose le programme des travaux dans le cadre du plan de résilience et informe le CM que le taux de subvention au titre du plan de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et sur la réduction de sa consommation s'élève à 70 % . Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention à hauteur de 70 % des travaux qui s'élèvent à 1 134 759 € soit une subvention de 794 331,90 € . Le CM adopte le plan de financement et autorise le Maire à procéder à la demande de subvention.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/96 : New Deal Téléphonie

Des difficultés ont été repérées sur certains villages en terme de téléphonie : LE MAS, LESPITALET et VERGONZAC.

Les opérateurs proposent l'installation de 2 pylônes, le CM fait le choix du site de Lespitalet-Le Mas dans un 1er temps car les difficultés constatées sont plus importantes.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/97 : Convention RASED - année scolaire 2022-2023

Comme chaque année, demande de participation au financement de ce réseau RASED implanté dans l'école publique de LANGEAC ,il convient de participer aux frais de fonctionnement et entretien des locaux qui s'élèvent selon le calcul de la mairie de LANGEAC à 2.29€/ élève soit pour SIAUGUES à 87.09€.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/98 : Participation U.L.I.S - année scolaire 2022-2023

M le Maire explique au CM que la Mairie de Chadrac a transmis une demande de participation pour un élève domicilié sur Siaugues et scolarisé en classe U.L.I.S à Chadrac. Le CM approuve cette participation à hauteur de 1092,96 €

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/99 : Subventions aux associations 2ème session

A Lait'Coute : 250€ / Le Soleil sur les toits : 250€ / ACCA : Location de chapiteau / Rallye de La Durande : 250€/Mille et une idées : 300€ /Arts de Vivre : 500€ / Amicale des pompiers : 800€/ Sou de l'Ecole : 60 € par élève (48.50 € les années précédentes)

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/100 : Actualisation du classement de la voirie communale

Il convient de faire parvenir aux services de l'Etat le complément de classement de la voirie communale. Après avoir répertorié les nouvelles voiries ou places créées depuis le dernier classement réalisé en 2013 le nouveau linéaire s'établit à 64 033 ml au lieu de 60 260 ml.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/101 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Un référent déontologue (M G PAYET ex Magistrat) est nommé pour répondre aux élus sur des questions portant sur des points précis de la charte de l' élu. Chaque intervention sera réglée par la commune à hauteur de 80 €.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/102 : DM n°1 budget Lotissement Clos des Meuniers 2

Les crédits votés sont insuffisants pour payer le mandat de la SEM du Velay. Il a été prévu la prestation HT sur le budget alors que le paiement est TTC.
Les crédits manquants 2553.00 € sont pris sur le compte 6015 / terrains à aménager.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/103 : DM n°2 - budget Eau

Les crédits votés sur le compte 701249 / reversement redevance pour pollution d'origine domestique ne permettent pas de payer la redevance à l'Agence de l'Eau. La somme de 2494.00 € nécessaire pour effectuer le paiement est prise sur le compte 673 / titres annulés pour 1000.00 € et sur le compte 6288 / analyse eau pour 1494.00 €

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/104 : Location du logement "Gaillard"

Des critères d'attribution privilégiant notamment les familles seront mis en place pour un loyer fixé à 420 €/mois hors charges.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/105 : Autorisation à lancer un appel d'offres - marché fournisseurs de carburants station-service communale

Autorisation est donnée à M. le Maire de lancer la procédure de consultation pour retenir 3 fournisseurs de carburant pour la station-service communale durant les 3+1 prochaines années. Accord cadre qui permet ensuite de les consulter lors de chaque demande d'approvisionnement.

adoptée à l'unanimité

Délibération n°2023/106 : Demande de subvention LEADER - Réhabilitation de la Salle Paroissiale en halle couverte

Ne peut être prise en compte que la partie destinée à recevoir la Halle couverte 237 935 € pour une assiette maximum éligible de 200 000 €. Le CM approuve la demande d'aide au titre du Leader pour un montant de 52 440€.

adoptée à l'unanimité